Nations Unies A/49/PV.25



Documents officiels

25e séance plénière Lundi 10 octobre 1994, à 15 heures New York

Président: M. Essy (Côte d'Ivoire)

La séance est ouverte à 15 h 30.

Point 9 de l'ordre du jour (suite) Débat général

Le Président : Le premier orateur est le Ministre des affaires étrangères et du tourisme de Saint-Vincent-et-les Grenadines, S. E. l'honorable Alpian Allen. Je lui donne la parole.

M. Allen (Saint-Vincent-et-les Grenadines) (interprétation de l'anglais): Alors que nous nous préparons à célébrer le cinquantième anniversaire de la fondation de l'Organisation des Nations Unies, les souvenirs de la guerre froide s'effacent rapidement de notre esprit. Nous nous souvenons avec nostalgie du moment où nous avons annoncé la fin d'une époque et formulé l'expression simultanée des aspirations universelles à un monde de paix et de prospérité.

Le monde a assisté à la victoire de la démocratie dans plusieurs régions et au règlement de conflits qui prenaient leurs racines dans une guerre alimentée par l'ancienne confrontation Est-Ouest. Cependant, les images de violence, de famine et de destruction qui s'animent chaque jour sur l'écran de notre téléviseur rappellent l'urgence pour la communauté mondiale de tenter de mettre fin à la violence et à la destruction insensée de vies humaines.

C'est sur cette toile de fond, Monsieur le Président, que nous sommes heureux de voir quelqu'un armé de votre grande expérience diplomatique et de votre sagesse présider l'Assemblée générale à sa quarante-neuvième session. Je suis certain que vous apporterez une contribution importante au succès de nos débats sur les questions vitales de notre époque.

Votre prédécesseur, un frère de la Communauté des Caraïbes et des Antilles, l'Ambassadeur Samuel R. Insanally, a à son actif de nombreuses réalisations, dont je le félicite chaleureusement.

À ce stade de l'histoire des Nations Unies, notre Organisation a la chance d'avoir un Secrétaire général comme M. Boutros Boutros-Ghali, une personne que sa formation et sa nature prédestinaient de façon éminente à guider les Membres de cet organe vers la nouvelle ère de paix et de prospérité qui, nous l'espérons, émergera des décombres de la guerre froide.

Ma délégation saisit cette occasion pour souhaiter la bienvenue parmi nous à la nouvelle Afrique du Sud, en qualité de Membre de plein droit de cette Organisation, prêt à participer à toutes ses activités conformément aux buts et principes de la Charte des Nations Unies. Nous nous joignons au peuple courageux de l'Afrique du Sud qui célèbre avec bonheur et fierté sa victoire dans la lutte du siècle : le combat contre l'apartheid. Il s'est enfin libéré des entraves de ce crime abominable et a fait disparaître du continent africain sa plus grande disgrâce. Nous félicitons M. Nelson Mandela et saluons sa marche déterminée de la prison à la présidence. Il symbolise les aspirations du peuple sud-

94-86601 (F)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-178. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif. Lorsque le résultat d'un vote enregistré ou d'un vote par appel nominal est suivi d'un astérisque, voir l'annexe au procès-verbal.

africain et les valeurs non racistes, démocratiques et pacifiques. En effet, voilà une leçon de persévérance et de foi en l'esprit humain.

La voix de la communauté internationale s'est fait clairement entendre lorsqu'elle a mobilisé l'opinion publique contre l'injustice de l'apartheid, et nous sommes grandement soulagés que la question de son élimination soit finalement retirée de l'ordre du jour des sessions de l'Assemblée générale.

Ma délégation a salué l'Accord historique de reconnaissance mutuelle entre Israël et l'Organisation de libération de la Palestine, signé le 13 septembre 1993 à Washington. Nous nous sommes également félicités de la percée historique qui a donné une nouvelle impulsion au règlement complet du différend arabo-israélien lorsque le Premier Ministre Itzhak Rabin et le Roi Hussein de Jordanie se sont rencontrés à Washington en juillet dernier et ont jeté les bases d'un traité de paix entre les deux pays. La communauté internationale ne peut être également que réconfortée par l'instauration de relations diplomatiques entre Israël et le Maroc et par une détente perceptible dans les relations entre Israël et la Syrie. Nous souhaitons vivement que des négociations soient entamées entre les deux Gouvernements. Nous espérons que ces initiatives marqueront le début de l'élimination de l'un des conflits les plus longs et les plus tenaces de notre temps et qu'elles annonceront une ère de paix et de sécurité et de stabilité politiques au Moyen-Orient.

Les récentes ouvertures de paix au Moyen-Orient sont une nouvelle manifestation des changements spectaculaires intervenus dans les relations internationales depuis l'effondrement du communisme et la fin de la guerre froide. C'est pourquoi mon Gouvernement veut croire que les grands problèmes politiques internationaux qui attendent toujours une solution pourront être réglés de la même manière. Je pense en particulier aux problèmes de la Corée du Nord et de la Corée du Sud et à celui de la République populaire de Chine et de la République de Chine à Taiwan.

La délégation de Saint-Vincent-et-les Grenadines estime que le moment est venu d'examiner avec sérieux l'éligibilité de la République de Chine à Taiwan en tant que Membre de l'Organisation des Nations Unies. C'est pourquoi mon Gouvernement, en association avec d'autres pays qui partagent notre avis, a prié le Secrétaire général d'inscrire un point à l'ordre du jour de la quaranteneuvième session de l'Assemblée générale intitulé «Examen de la situation exceptionnelle de la République de Chine à Taiwan dans le contexte international, au regard du principe

d'universalité et de la formule établie de représentation parallèle, à l'Organisation des Nations Unies des pays qui sont divisés». Nous sommes persuadés que ce point sera bientôt inscrit à l'ordre du jour de l'Assemblée générale et que chaque État Membre de cette noble institution donnera alors son plein appui à cette initiative. Nous ne pouvons pas prêcher l'universalité de l'ONU et, en même temps, méconnaître les aspirations de plus de 20 millions de personnes dans la République de Chine à Taiwan.

Comme je viens de l'indiquer, certaines tendances politiques internationales contemporaines nous offrent un encouragement et un espoir renouvelés, à savoir que les relations interétatiques et à l'intérieur même des États s'inspireront des buts et principes de la Charte des Nations Unies. Cela ne signifie pas pour autant que le monde sera à l'abri de tensions et/ou de différends internationaux.

La situation en Bosnie-Herzégovine est une crise persistante qui continue de nous bouleverser tous. Les efforts faits jusqu'à présent par la communauté internationale pour mettre un terme à l'agression de la Serbie et Monténégro et régler la crise par des moyens pacifique ont été vains. Le Gouvernement de Saint-Vincent-et-les Grenadines regrette que les récentes propositions de règlement politique du conflit aient été rejetées par les Serbes de Bosnie. Ce rejet a pour corollaire le danger d'une poursuite, voire d'une escalade du conflit. Nous prions instamment les Serbes de Bosnie d'accepter les propositions du Groupe de contact et de trouver une solution aux différends persistants dans un esprit de négociation et de réconciliation pacifique; ce serait là un progrès irréversible vers une paix juste et durable en Bosnie.

En tant que pays où règne la liberté et où les différends raciaux et religieux n'existent pas, nous nous sommes toujours élevés contre toute forme de «nettoyage ethnique». Nous espérons également vivement la réunification de Chypre et le départ des troupes d'occupation étrangère de tous les pays.

Le cercle vicieux de la famine, de la violence, de l'effondrement de l'autorité centrale et des conflits sans fin continue d'affliger, à divers titres, la Somalie, le Zaïre, l'Angola, le Libéria, le Mozambique, le Burundi et le Rwanda. Nous demandons aux Nations Unies de poursuivre leur lutte afin de rétablir la paix dans ces régions.

Saint-Vincent-et-les Grenadines apprécie tout particulièrement ses relations avec les Amériques car elles appartiennent au même hémisphère. Nous partageons le même vif désir d'un véritable développement social, politique et économique. Au cours des 10 dernières années, une tendance notable et encourageante s'est manifestée vers l'instauration de la démocratie.

La Convention mettant en place l'Association des États des Caraïbes, signée à Carthagène le 24 juillet 1994, constitue un exemple en matière de coopération économique et d'intégration régionale, dont l'objectif ultime est de favoriser la poursuite des initiatives collectives émanant de 40 États d'Amérique latine et des Caraïbes, qui regroupent quelque 200 millions de personnes unies par les eaux des Caraïbes. Renforcer le système interaméricain reste un objectif majeur du Gouvernement de Saint-Vincent-et-les Grenadines.

Ma délégation est très heureuse de constater que le recours à la force a pu être évité en Haïti et qu'enfin la démocratie et la légitimité constitutionnelle vont être rétablies dans ce pays. Nous sommes également heureux d'apprendre que le général Cédras a décidé de renoncer au pouvoir, ouvrant ainsi la voie au retour du Président en exil, Jean-Bertrand Aristide.

Ma délégation souhaite féliciter le Président Clinton pour l'autorité et la détermination dont il a fait preuve en appuyant l'effort fait par la communauté internationale pour restaurer la démocratie en Haïti et redonner espoir et dignité au peuple haïtien. Le Gouvernement de Saint-Vincent-et-les Grenadines continuera d'être un participant actif dans tous arrangements destinés à assurer le retour en toute sûreté du Président Aristide et dans le processus de reconstruction qui suivra.

Parmi les objectifs que les pères fondateurs ont fixés pour l'Organisation, il faut relever la volonté de

«favoriser le progrès social et instaurer de meilleures conditions de vie dans une liberté plus grande.»

Ils reconnaissaient aussi que le développement est un droit inaliénable de l'humanité. Malheureusement les pays du tiers monde tels que Saint-Vincent-et-les Grenadines sont fermement convaincus que cet objectif continue toujours de nous échapper. Avec la fin de la guerre froide et le succès relatif remporté par l'Organisation des Nations Unies dans le rétablissement de la paix, le maintien de la paix et la consolidation de la paix, la communauté internationale doit maintenant essayer de s'attaquer plus sérieusement aux problèmes de développement que connaissent les pays du tiers monde.

Pour que des pays comme Saint-Vincent-et-les Grenadines puissent survivre dans cet environnement mondial difficile, la communauté internationale doit examiner de près et d'urgence les mesures suivantes : premièrement, la revitalisation de la croissance dans les pays en développement; deuxièmement, la libéralisation des échanges, notamment pour permettre l'accès au marché des produits des pays en développement; troisièmement, la réduction de la dette et du fardeau du service de la dette; quatrièmement, un renversement de la situation que connaît l'accès au marché des produits de base des pays en développement, situation qui ne fait que se détériorer; cinquièmement, l'accroissement de l'aide publique au développement et de l'aide humanitaire; et, sixièmement, la sensibilisation à la réduction des flux nets de capitaux de sources bilatérale et multilatérale, ainsi que les conséquences défavorables découlant du fait que certains pays, tels que le nôtre, ne bénéficient plus d'arrangements de financement à des conditions de faveur auprès d'un certain nombre d'institutions multilatérales.

Le changement de l'environnement mondial exige une revitalisation et une restructuration des différents organes de l'Organisation des Nations Unies. À la dernière session de l'Assemblée générale, Saint-Vincent-et-les Grenadines a demandé l'élargissement du Conseil de sécurité afin qu'il reflète les réalités du monde d'aujourd'hui. Nous relançons aujourd'hui cet appel.

Mon gouvernement accorde une très haute priorité à la revitalisation et au renforcement du rôle de l'Organisation des Nations Unies dans la promotion de la coopération internationale pour le développement économique et social. Nous estimons que l'Organisation des Nations Unies devrait être encouragée à développer toutes ses potentialités en matière de coopération économique internationale et devrait disposer des ressources indispensables qui lui permettent de contribuer à la solution des problèmes économiques et sociaux graves que connaissent les pays en développement dans les efforts qu'ils déploient pour parvenir à une croissance et à un développement économique durables.

Saint-Vincent-et-les Grenadines espère que l'Agenda pour le développement du Secrétaire général, de même que les conclusions et le suivi de la Conférence de Rio et de la Conférence mondiale sur le développement durable des petits États insulaires en développement, qui s'est tenue à la Barbade, ainsi que des sommets et conférences tels que la Conférence internationale sur la population et le développement, le Sommet mondial pour le développement social, la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et la seconde Conférence des Nations Unies sur les établissements humains, contribueront à faire mieux comprendre les problèmes que connaissent les pays en développement et aideront à dégager un consensus global et à mobiliser les ressources adéquates afin d'attaquer efficacement ces problèmes.

Nous ne sommes toutefois pas favorables à la création de nouvelles bureaucraties. Il existe déjà suffisamment d'institutions. Ce dont nous avons besoin, c'est de meilleures modalités et d'une réaction plus rapide à des besoins déterminés.

Saint-Vincent-et-les Grenadines reste affligée par ce problème des temps modernes qu'est la production illicite, le trafic et la consommation de drogues et de substances psychotropes. Ce fléau pose une grave menace au bien-être de notre population et risque de détruire le tissu social et moral de nos communautés.

Notre État étant un archipel, avec de nombreuses baies et bancs de sable, un terrain montagneux et un riche sol alluvial dans l'île principale de Saint-Vincent-et-les Grenadines, attire de nombreux visiteurs sur nos côtes qui fournissent des devises permettant de contribuer au développement de notre pays. Mais ces mêmes caractéristiques nous sont défavorables dans notre guerre contre la production illicite de drogues et leur distribution par les barons de la drogue et leurs acolytes, car du fait de nos ressources limitées nous ne sommes pas en mesure de surveiller et de contrôler de façon efficace nos frontières et nos côtes.

Saint-Vincent-et-les Grenadines appuie toutes les mesures prises par l'Organisation des Nations Unies pour faire front à ce grave problème et appelle à la poursuite des efforts visant à éliminer ce fléau mondial.

Au niveau local, nous avons pris des mesures résolues pour nous attaquer à ce mal en poursuivant une campagne dynamique de prévention de la toxicomanie et en lançant en même temps des initiatives administratives, législatives et judiciaires majeures contre la commercialisation et le trafic des drogues.

Mon pays accueille avec grand intérêt les mesures prises par le Secrétaire général pour revitaliser l'Organisation des Nations Unies afin qu'elle soit mieux préparée à atteindre les objectifs de la Charte. Je voudrais en particulier souligner le rôle actif que joue l'Organisation dans le maintien de la paix en ce qui concerne le règlement de conflits qui sont survenus avant la fin de la guerre froide et l'apaisement des nouvelles tensions qui naissent sur des points chauds autour du monde. Les forces de maintien de la paix qui opèrent sous la bannière de l'Organisation des Nations Unies jouent un rôle fondamental en ouvrant la voie au dialogue et à la négociation, évitant ainsi des affrontements prolongés.

Nous appuyons fermement le rôle de l'ONU dans le rétablissement de la paix, le maintien de la paix et la consolidation de la paix. Nous estimons toutefois que les critères utilisés pour financer les forces en cause doivent être réexaminés. Le coût de ces opérations commence à être fort lourd, tant pour l'Organisation que pour ses États Membres, particulièrement ceux qui, comme Saint-Vincent-et-les Grenadines, disposent de ressources limitées. Nous espérons que des efforts seront faits pour alléger le fardeau financier que représente pour les petits États en développement le déploiement fréquent de telles opérations.

Aujourd'hui, alors que nous nous préparons à célébrer un jalon important dans l'histoire de l'Organisation des Nations Unies et que le XXIe siècle n'est plus très loin, nous espérons en un monde où la démocratie, la paix, le développement durable et le bien-être de l'homme seront à la portée de tous. L'humanité a passé près d'un demi-siècle à poursuivre ces objectifs. Continuons la lutte et ne cédons jamais à la lassitude dans cette poursuite.

Le Président : Je donne maintenant la parole à l'orateur suivant, le Ministre des affaires étrangères de la Mongolie.

M. Gombosuren (Mongolie) (interprétation de l'anglais): Permettez-moi, Monsieur le Président, de vous adresser mes sincères félicitations pour votre élection aux hautes fonctions de Président de l'Assemblée générale, à sa quarante-neuvième session. Nous sommes certains que sous votre direction avisée, l'Assemblée générale fera des progrès sensibles dans l'examen des questions importantes dont elle est saisie.

Nous exprimons notre profonde reconnaissance à l'Ambassadeur Samuel Insanally, du Guyana, pour le travail admirable qu'il a accompli pendant sa présidence.

Je tiens tout d'abord à adresser mes sincères félicitations à la République sud-africaine, qui s'est engagée sur la voie de la démocratie après avoir démantelé le régime de discrimination raciale de l'apartheid et qui occupe à nouveau la place qui lui revient au sein de la communauté des nations. Cet événement historique témoigne du fait que les buts et principes qui guident l'Organisation des Nations Unies, notamment le respect des droits de l'homme, peuvent se concrétiser.

D'autres événements importants se sont produits l'année dernière sur la scène internationale, qui sont inextricablement liés à l'instauration progressive d'un nouveau climat à l'issue de la guerre froide. Néanmoins, certaines régions du monde continuent de connaître une situation d'instabilité, ce qui prouve l'extrême difficulté de trouver des solutions à ces problèmes; d'où la nécessité urgente d'harmoniser nos efforts et d'accroître le rôle de l'ONU.

La communauté internationale se trouve à la veille du cinquantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies. Dans le cadre des préparatifs mondiaux de cet événement, la Mongolie a mis en place un comité chargé de coordonner les activités au plan national. Le cinquantième anniversaire de l'ONU coïncide avec la disparition de la guerre froide, l'avènement d'une ère nouvelle de confiance mutuelle et de partenariat entre les nations et des possibilités nouvelles et sans précédent de mettre en oeuvre les buts et principes de la Charte de l'ONU. Cet anniversaire offrira l'occasion unique de nous pencher sur le passé de l'Organisation, les leçons qu'il convient de tirer de ses succès comme de ses échecs et les tâches qui nous attendent. La communauté mondiale espère que la session d'anniversaire, qui se tiendra l'an prochain, sera couronnée par l'adoption, au niveau d'un sommet, d'un document ambitieux incarnant ses espoirs et ses aspirations et définissant les objectifs fondamentaux du prochain millénaire. C'est pourquoi nous attachons une très grande importance à la présente session de l'Assemblée générale, qui doit créer les conditions propices à la célébration de cet anniversaire.

Le rapport du Secrétaire général intitulé «Agenda pour le développement» est l'événement marquant de la présente session de l'Assemblée générale. Ma délégation est reconnaissante au Secrétaire général d'avoir élaboré un rapport stimulant qui offre une approche globale du développement et soumet des idées novatrices à notre examen. Nous espérons que les futures discussions qui auront lieu sur ce rapport aideront à trouver une réponse appropriée aux inégalités et aux déséquilibres persistants, ainsi que les moyens de combattre la misère abjecte, le fardeau de la dette extérieure et la détérioration de l'environnement, qui frappent durement les pays en développement.

L'«Agenda pour le développement» doit encourager un développement durable axé sur la population grâce, notamment, à l'instauration d'un véritable partenariat Nord-Sud. À ce propos, il conviendrait que l'objectif visant à

consacrer 0,7 % du produit national brut des pays industrialisés à l'aide publique au développement et d'allouer 20 % de cette aide aux besoins prioritaires de l'homme soit reflété dans cet «Agenda». Nous voudrions que l'idée de consacrer 20 % du budget des pays en développement à l'objectif que je viens de mentionner figure également dans ce document. Une coopération active Sud-Sud est d'une importance capitale pour un développement durable et l'autosuffisance des pays en développement. À cet égard, la création du Centre pour le Sud jouera un rôle déterminant dans le renforcement des bases de cette coopération.

Les problèmes rencontrés par les pays en transition et la nécessité d'une coopération internationale pour y faire face sont, à notre avis, correctement reflétés dans l'«Agenda». Afin d'assurer le succès de la transition, qui a une incidence directe sur l'évolution du monde, il convient d'accorder une plus grande attention à la nécessité d'accroître l'efficacité de la coopération internationale à cette fin. En outre, cette coopération devrait être adaptée aux caractéristiques spécifiques des pays en transition. Dans le cas de la Mongolie, outre le handicap d'un faible développement, d'une situation géographique défavorable, son économie dépend en fait d'un autre pays en transition qui traverse une crise.

Le moment nous paraît venu de déployer tous les efforts possibles pour régler le problème de la dette extérieure des pays en développement, compte tenu des intérêts vitaux de leur développement socio-économique et de la nécessité urgente de jeter les bases d'une coopération économique équitable. D'autre part, les nations créditrices doivent faire preuve de la volonté politique nécessaire pour s'attaquer vigoureusement à ce problème complexe. On pourrait ajouter qu'une évaluation objective des causes politiques et économiques qui sous-tendent le fardeau croissant de la dette devrait être envisagée au moment de l'examen de cette question.

La conclusion positive de l'Uruguay Round et la décision qui s'est ensuivie de créer l'Organisation mondiale du commerce constituent un progrès important vers un système commercial plus juste.

Nous espérons que l'entrée en vigueur de la Convention sur le droit de la mer contribuera au règlement des problèmes que rencontrent avant tout les pays les moins développés, les pays sans littoral et les pays défavorisés sur le plan géographique.

La période de l'après-Rio a marqué un tournant salutaire vers l'élargissement de la coopération internationale sur les questions liées à l'environnement. Néanmoins, nous devons reconnaître qu'il existe une disparité appréciable entre l'importance accordée par la communauté internationale à ce problème et les résultats réels issus des actions destinées à protéger l'environnement, à mettre fin à la crise écologique et à remédier aux effets de celle-ci. À cet égard, je voudrais insister sur le fait que les engagements, en particulier ceux concernant le flux des ressources financières et le transfert de technologie, doivent être loyalement respectés.

En tant que pays exposé à la sécheresse et à la désertification, la Mongolie se félicite de l'aboutissement des négociations sur la Convention internationale de lutte contre la désertification et de sa signature.

La convocation du Sommet mondial pour le développement social l'an prochain à Copenhague signifie clairement que les questions sociales sont au coeur de l'actualité internationale. Nous espérons sincèrement que le Sommet servira à canaliser énergiquement la volonté politique au niveau le plus élevé et débouchera sur un programme d'action viable en vue de répondre efficacement aux défis sociaux. Ce sommet, ainsi que la récente Conférence internationale sur la population et le développement et les prochaines conférences sur les femmes et sur les établissements humains constituent un processus entrelacé de consolidation du consensus international.

La Mongolie continue d'avancer sur la voie des réformes, en comptant sur l'appui actif des pays donateurs et des institutions internationales. Le programme renforcé visant à l'ajustement structurel soutenu par le Fonds monétaire international en est à sa deuxième année d'application. Il s'agit là d'une tendance positive en vue de contrôler le déclin économique et l'inflation, et de stabiliser la monnaie locale. Le rôle du secteur privé dans l'économie nationale s'accroît considérablement. Pouvant compter sur l'expérience des années de transition, nous sommes bien placés pour trouver les voies et moyens adéquats d'assurer une économie d'État. Beaucoup a été accompli dans la mise en place de bases juridiques nécessaires au développement des affaires.

Il reste que des problèmes sous-jacents continuent d'exister. Il nous arrive de vivre des situations où les problèmes se succèdent. Le secteur des carburants et de l'énergie se trouve dans un état critique. Le niveau de vie de la population continue de chuter; la pauvreté et le chômage s'aggravent. Les ressources financières nationales restent très limitées.

En vue de réussir à surmonter ces difficultés et d'autres, l'aide extérieure continuera de jouer un rôle décisif pendant quelque temps encore. À cet égard, nous attendons avec intérêt la quatrième réunion des donateurs, prévue en novembre prochain à Tokyo. Alors que les difficultés semblent continuer, l'idée de tenir des réunions régulières de donateurs sous les auspices du Japon et de la Banque mondiale demeure fondamentale. Nous espérons recevoir aide et compréhension de la part des parties concernées.

Cependant, cela ne veut pas dire que notre manière de chercher à surmonter la crise et à mettre en place les ajustements économiques structurels soit hésitante et que nous ne comptions que sur l'aide et les idées extérieures. Il va de soi que la seule voie, en définitive, reste le développement d'une coopération équitable et mutuellement avantageuse. Partant de ce constat, nous nous efforçons d'attirer les investissements étrangers, y compris l'investissement privé, et de créer les conditions indispensables d'ordre juridique, économique et autres.

Pour tous les États, et en particulier les petits États, la paix et la stabilité dans leurs régions respectives sont d'une importance vitale. De manière globale, des tendances positives prévalent dans notre région, malgré l'existence continue de foyers de conflits et de tensions. Un important facteur à l'origine de ces tendances est le développement des relations russo-chinoises et de la coopération dans le cadre d'un partenariat amical. La Mongolie se félicite du récent accord entre la Russie et la Chine aux termes duquel les deux pays s'engagent à ne pas pointer de missiles nucléaires stratégiques vers l'autre. Nous considérons cela comme un développement prometteur pour la stabilité et la consolidation de la confiance dans la région et au-delà. Le maintien de relations de bon voisinage avec ces deux pays est d'une importance exceptionnelle pour la Mongolie, et ces relations sont aujourd'hui fondées sur de nouveaux traités établissant des relations et une coopération amicales.

Contrairement aux progrès réalisés dans la solution et la prévention de situations de crise en Asie, aucune évolution favorable ne semble apparaître en ce qui concerne la péninsule coréenne. Nous espérons que les nouveaux dirigeants en République populaire démocratique de Corée et les autres parties concernées, gardant à l'esprit les dimensions internationales du problème, feront montre d'un grand sens des responsabilités pour traiter des divers problèmes qui se posent là-bas.

L'accord entre le Gouvernement du Tadjikistan et le groupe d'opposition sur un cessez-le-feu temporaire constitue une première étape importante sur la voie de la réconciliation nationale au Tadjikistan et devrait être suivie par d'autres.

Les événements historiques remarquables de l'an passé au Moyen-Orient ont ouvert la voie aux développements positifs auxquels nous assistons aujourd'hui dans les efforts destinés à établir la paix dans la région en vue d'un règlement global du conflit du Moyen-Orient.

Nous espérons que l'accord bilatéral entre les États-Unis et Cuba sur la question de l'immigration aura un impact substantiel sur le règlement des questions en suspens entre ces deux pays.

Nous nous félicitons de la façon pacifique dont l'objectif de rétablissement de la démocratie en Haïti a été réalisé.

Les guerres qui continuent de faire rage en Bosnie-Herzégovine et en Afghanistan et les tragédies du Rwanda et de la Somalie témoignent de la nature très complexe de ces problèmes et nous rappellent que les efforts de la communauté internationale pour les résoudre ne devraient diminuer en aucune façon.

Des mesures hardies sont nécessaires, en particulier de la part des États dotés de l'arme nucléaire, pour régler les problèmes interdépendants de la prorogation indéterminée du Traité sur la non-prolifération et de la conclusion d'un traité d'interdiction complète des essais en 1995, ainsi que de la présentation de garanties crédibles en matière de sécurité aux États non dotés de l'arme nucléaire.

Il est heureux de noter que les cinq États dotés de l'arme nucléaire ont appuyé la Mongolie qui a déclaré son territoire zone exempte d'armes nucléaires, et ont fait part de leur intention de respecter ce statut. Le Mouvement des pays non alignés a également salué cette initiative comme une contribution louable à la stabilité et au renforcement de la confiance à l'échelle régionale. En vue de contribuer à la mise en place d'un système efficace de vérification du futur traité d'interdiction complète des essais, la Mongolie a dit être désireuse de faire partie du réseau mondial de surveillance sismique. Nous demeurons disposés à coopérer sur cette question avec les parties intéressées.

Le commerce effréné des armes, qui prend maintenant des proportions mondiales, et le fait, en particulier, qu'il s'étende maintenant à des régions névralgiques et instables du monde, pourraient avoir de graves conséquences. Nous pensons qu'il est grand temps que les Nations Unies examinent la question à fond pour fixer des normes juridiques de conduite des États dans ce domaine.

Ces dernières années, le rôle joué et l'influence exercée par le Mouvement non aligné en ce qui concerne la politique mondiale se sont intensifiés. Des progrès énormes ont été réalisés dans la mise en oeuvre du Document final de Jakarta, qui incarne la nouvelle stratégie du Mouvement dans l'après-guerre froide. La Conférence ministérielle du Caire, tenue en juin dernier, a contribué à rehausser les activités du Mouvement. J'ajouterai que cette Conférence a souligné la nécessité d'intensifier les efforts du Mouvement pour répondre de manière appropriée aux problèmes communs que connaissent les pays en développement.

Je voudrais encore dire quelques mots à propos des Nations Unies.

Depuis la disparition de la politique de la guerre froide, qui empêchait les Nations Unies de mettre pleinement en oeuvre les buts et les principes de la Charte, de nouvelles possibilités s'offrent à l'Organisation mondiale. D'un seul coup, les yeux du monde entier, remplis d'espoir, se sont tournés vers l'Organisation. Celle-ci a fait beaucoup d'efforts et compte à son actif des réalisations impressionnantes, notamment dans le maintien de la paix et l'aide humanitaire. Cependant, nombre d'États Membres ont exprimé leur préoccupation et leurs critiques au sujet de la restructuration de l'ONU et ont insisté sur la nécessité de veiller au bon équilibre de ses activités.

Nous comprenons les critiques justifiées selon lesquelles notre Organisation se préoccupe de manière disproportionnée des questions de sécurité et de maintien de la paix, aux dépens de son pressant agenda pour le développement. Nous espérons qu'après les délibérations et l'adoption ultérieure de l'Agenda pour le développement ces critiques seront moins fondées.

La composition et les méthodes de travail du Conseil de sécurité ne reflètent plus les réalités de notre époque. Ma délégation espère que les délibérations sur cette question s'intensifieront au sein du Groupe de travail et qu'elles seront menées à bien d'ici la cinquantième session de l'Assemblée générale.

Nous tenons à manifester notre reconnaissance et notre appui au Secrétaire général, M. Boutros Boutros-Ghali, qui s'efforce de rendre le Secrétariat plus efficace. Nous sommes certains que le Secrétaire général persévérera dans son processus de réforme, et nous lui souhaitons plein succès dans ses activités futures.

Le peuple mongol fêtera en novembre prochain un heureux événement, à savoir le septième anniversaire de la proclamation de la République, qui représente un important jalon dans la restauration de son indépendance. Depuis lors, le chemin parcouru par mon peuple a été difficile et marqué par des hauts et des bas. Nous poursuivons nos réformes, conformément à la Constitution démocratique de 1992.

Fidèle à l'idée qu'elle se fait de la politique étrangère, la Mongolie s'efforcera comme toujours d'apporter sa contribution à la cause commune : développer une coopération et des relations amicales entre les nations et assurer la paix, la sécurité et le progrès.

Le Président : Je donne maintenant la parole au Vice-Premier Ministre, Ministre de la justice et Ministre des affaires étrangères des Bahamas, S. E. l'honorable Orville Turnquest.

M. Turnquest (Bahamas) (interprétation de l'anglais): Monsieur le Président, je voudrais me faire l'écho des autres orateurs et vous féliciter de votre élection à la présidence de l'Assemblée générale à sa quarante-neuvième session. Votre connaissance des affaires internationales et vos qualités éprouvées de diplomate chevronné sont le gage que nos délibérations seront couronnées de succès.

De même, j'aimerais exprimer notre reconnaissance et nos remerciements à S. E. l'Ambassadeur Samuel Rudolph Insanally, pour la manière remarquable dont il a présidé l'Assemblée au cours de la quarante-huitième session qui a constitué une véritable gageure. Il a magnifiquement représenté non seulement son pays — le Guyana — mais toute la région de l'Amérique latine et des Caraïbes. Nous le félicitons de sa prestation.

Notre Secrétaire général continue à diriger remarquablement l'Organisation des Nations Unies en cette période critique où l'Organisation mondiale est de plus en plus souvent appelée à intervenir dans des crises ayant des proportions bouleversantes. Les Bahamas se félicitent de ses efforts inlassables.

Les anniversaires sont l'occasion de se réjouir et de réfléchir. Tandis que l'assemblée mondiale s'apprête à fêter son cinquantième anniversaire, il est tout à fait approprié de chercher à dresser un bilan de la situation.

Je crois que nous pouvons tous convenir qu'il y a eu à la fois des réussites et des échecs dans les efforts que nous avons faits pour orienter les relations internationales au cours des 50 années qui se sont écoulées depuis la seconde guerre mondiale. Nous pouvons assurément aller de l'avant en nous appuyant sur nos acquis et canaliser nos énergies afin de limiter au minimum le nombre de nos échecs.

Le succès patent de l'Organisation mondiale et de ses institutions spécialisées, qui ont réussi à améliorer sensiblement la vie des défavorisés de la planète dans les domaines de la santé, de l'alphabétisation et de l'éducation, n'est certes pas négligeable. L'Organisation a également remporté des succès quand elle a cherché à préserver l'intégrité environnementale de la planète, à mobiliser les ressources mondiales pour lutter contre le trafic illicite de stupéfiants et à régler les différends par des moyens pacifiques.

Nous avons tout lieu d'être satisfait de constater que l'opiniâtreté dont a fait preuve l'Assemblée a joué un rôle déterminant dans l'élimination du Gouvernement raciste d'Afrique du Sud. La victoire de la démocratie non raciale dans ce pays déchiré doit nous donner le courage d'affronter les problèmes les plus insolubles. Les Bahamas se joignent aux autres Membres pour saluer le retour de l'Afrique du Sud au sein de l'Assemblée générale.

Les Bahamas appuient sans réserve la noble cause du Gouvernement de l'Afrique du Sud, qui vient de s'atteler à sa tâche de réconciliation et de reconstruction. Le Président Nelson Mandela et le peuple sud-africain peuvent compter sur l'amitié de mon gouvernement.

La victoire remportée en Afrique du Sud permet d'espérer une ouverture en Haïti. Cette Assemblée connaît bien l'histoire des mauvais traitements infligés à cette pauvre nation des Caraïbes — terre sur laquelle l'apartheid de la richesse a prospéré dans un pays sans ressources. Plusieurs générations d'Haïtiens ont été contraints d'abandonner leur foyer, bien souvent à bord d'embarcations incapables de tenir la mer, à la recherche de la dignité personnelle et de la liberté économique et politique.

Mon pays a souvent été leur premier havre sûr et, tout en étant fiers de notre tradition d'assistance, nous restons sous-équipés pour offrir un tel asile. Les Membres ont conscience de l'énorme fardeau que mon pays a dû supporter à cet égard. Ce refuge a été accordé par les Bahamas sans que la communauté internationale se manifeste pour nous aider ou reconnaître nos efforts.

Dire que nos ressources sur le plan de l'enseignement, de la santé et de l'aide sociale ont été utilisées au-delà des capacités de notre petit pays insulaire en développement serait par trop minimiser la situation. Si nous ajoutons les frais supplémentaires imputables aux patrouilles maritimes nécessaires et au contrôle de personnes sans papiers, l'ampleur du fardeau qu'imposent aux Bahamas les nationaux haïtiens qui fuient leur foyer commence à se faire sentir.

Désormais, le fait que cet organe reconnaisse qu'il est absolument nécessaire que la communauté mondiale réponde par la force à la brutalité de la dictature militaire en Haïti est accueilli avec énormément de satisfaction. L'appui accordé à l'initiative rapide de la Communauté des Caraïbes d'imposer une solution à la crise en Haïti a déjà porté ses fruits, et nous félicitons les États-Unis d'Amérique du rôle de chef de file qu'ils ont joué dans cette importante initiative.

Nous nous joignons donc à l'accueil favorable dont a fait l'objet la formation de la force multinationale autorisée par le Conseil de sécurité pour prendre toutes les mesures nécessaires afin de rétablir le gouvernement démocratiquement élu du Président Jean-Bertrand Aristide. En dépit des énormes dépenses engagées par les Bahamas ces dernières années à la suite des événements en Haïti, nous avons également convenu d'apporter un appui en hommes à cette force.

L'annonce de la démission et du départ d'Haïti des responsables du coup d'État que nous avons entendue aujourd'hui ouvre maintenant la voie au retour désiré du Président Jean-Bertrand Aristide à la fin de cette semaine.

Il importe particulièrement que la communauté internationale fournisse à présent suffisamment de fonds et de services d'experts pour assurer la reconstruction économique d'Haïti, afin de favoriser l'instauration de la démocratie dans ce pays. Elle doit le faire dès aujourd'hui alors que les Haïtiens attendent le départ annoncé des militaires redoutés et le retour de leur Président élu. Nous, qui encourageons l'adoption de formes démocratiques de gouvernement, nous devons également accepter d'assumer une certaine responsabilité pour favoriser cette démocratie, surtout à ses débuts. Pour que le processus démocratique tout juste amorcé en Haïti soit mené à bien la communauté internationale doit lui venir en aide et l'appuyer.

Depuis la seconde guerre mondiale, la communauté mondiale se penche sur le sort tragique des réfugiés politiques. Les purges ethniques et la guerre en Bosnie-Herzégovine attestent de l'accroissement de la demande d'assistance aux personnes fuyant des persécutions politiques.

L'exode dramatique, au cours du premier semestre de cette année, de centaines de milliers de personnes à travers

les mers à bord d'embarcations incapables de tenir la mer ou sur les routes à travers les frontières, a attiré l'attention de la communauté mondiale sur la situation critique de personnes démunies de papiers et cherchant refuge à l'extérieur de leur patrie.

Le fardeau supporté par les Bahamas à la suite de la présence d'un grand nombre d'Haïtiens sans papiers s'alourdit maintenant en raison de l'arrivée plus récente de centaines de Cubains cherchant à pénétrer aux États-Unis d'Amérique. Le Gouvernement des Bahamas est encouragé par les récents efforts déployés, tant par les États-Unis d'Amérique que par la République de Cuba, pour résoudre l'éternel problème des émigrants cubains.

La gravité de la crise haïtienne, l'inhumanité du génocide en Bosnie, la cruauté des meurtriers au Rwanda et la guerre qui se poursuit en Angola sont autant d'appels lancés à notre Organisation et au monde pour que nous abandonnions les approches tardives au coup par coup et que nous appréhendions, en temps opportun et de manière complète, non seulement les effets, mais les véritables causes de ces situations.

Tout aussi importante est la situation économique qui se manifeste par la crise du développement. Le désespoir devant les conditions socio-économiques sans issue de la vie quotidienne de chacun a suscité chez ceux qui sont touchés un pessimisme profond et la volonté de risquer même leur vie pour changer leurs conditions. Lorsque les besoins fondamentaux ne sont pas satisfaits et que la survie est en péril, l'avenir a peu d'intérêt et il n'y a guère lieu de considérer la durabilité de ses propres initiatives. La menace réelle pour notre sécurité future n'est donc plus l'agression militaire, mais la détérioration des conditions économiques. Réduire la pauvreté, tout en gérant des ressources limitées pour faire face à un accroissement démographique vertigineux, sera l'un des principaux défis du XXIe siècle.

C'est pourquoi, les Bahamas attendent avec impatience la révision de l'«Agenda pour le développement» du Secrétaire général, en espérant qu'il servira de directive efficace dans la création et la mise en oeuvre de mesures qui soient à la hauteur des aspirations légitimes des États Membres. Nous ne devons pas céder du terrain au cours de cette session en nous laissant submerger par des tentatives visant à redéfinir le développement. Nous devons, au contraire, nous concentrer sur les différents niveaux de développement existant dans nos nombreux pays. Nous devons apprendre leurs effets et trouver des solutions pour réduire les disparités manifestes. Ces solutions doivent comprendre des

programmes particulièrement adaptés aux différents niveaux de développement des États Membres.

Nous devons, par conséquent, faire en sorte que notre quête d'un développement durable soit axée sur l'homme. Nous devons envisager un développement humain durable en mettant l'accent sur la justice, l'égalité et la liberté démocratique de même que sur le bien-être matériel qui inclut l'égalité des chances pour tous. L'injustice engendre la violence et la violence fragmente la société.

Les Bahamas, en dépit de leur croissance apparente et d'indicateurs économiques solides, ne sont encore qu'une nation en développement. Cependant, à la différence de bien d'autres nations en développement, les efforts des Bahamas visant à obtenir des ressources internationales et des financements à des conditions de faveur auprès d'institutions multilatérales sont continuellement contrecarrés en raison du niveau connu de leur produit national brut par habitant.

En tant que petit pays archipélagique ne comptant que 260 000 personnes réparties sur plus de 100 000 miles carrés et devant assumer la charge du coût que lui impose son réseau de transports et d'infrastructures, avec une très petite minorité de résidents au revenu extrêmement élevé tandis que la majorité écrasante de la population est à l'extrême opposé de l'échelle économique, nous souhaitons que le critère trompeur d'établissement par habitant du produit national brut ne soit pas le seul utilisé pour allouer des ressources et de l'assistance aux pays en développement, comme les Bahamas.

De l'avis des Bahamas, la totalité du système visant à déterminer l'admissibilité à l'assistance au développement devrait être réexaminée de façon détaillée, car il est clair qu'il doit tenir particulièrement compte de pays, comme les Bahamas, qui présentent des déséquilibres et des points vulnérables qui leur sont propres. Pour leur part, les Bahamas sont engagées dans un processus visant à perfectionner les indicateurs de son développement de sorte que les données fournies aux institutions internationales reflètent véritablement la réalité économique de notre développement. Nous comptons que ces données auront également un impact sur nos contributions budgétaires.

Cet examen général, à notre avis, doit inclure l'examen de l'index de vulnérabilité, identifié dans le Programme d'action de la Conférence mondiale sur le développement durable des petits États insulaires en développement, comme orientation à suivre dans la mise au point d'un indicateur de la fragilité écologique et de la vulnérabilité économique des petits États insulaires en développement.

À cet égard, je voudrais rappeler à l'Assemblée un message important, qui a été renforcé par la récente Conférence des petits États insulaires en développement, selon lequel, à moins que les difficultés particulières de ces États ne soient traitées de façon appropriée, ils ne disposeront pas des moyens de suivre la voie du développement durable.

L'environnement marin est à la fois une chance et une contrainte en ce qui concerne le développement durable et la sécurité de tout État insulaire. En tant que nation maritime, les Bahamas attachent une extrême importance à la Convention, qui a débouché sur la création d'un nouveau régime juridique pour les océans. Parmi les nouveautés, on compte la reconnaissance du statut légal des archipels, les eaux territoriales jusqu'à 12 milles, le passage en transit, la zone économique exclusive, la protection et la préservation de l'environnement marin, et les ressources du fond des mers comme patrimoine commun de l'humanité.

Les Bahamas ont été particulièrement heureuses de se joindre aux autres États Membres qui ont signé l'accord sur l'exploitation du fond des mers en juillet de cette année, car cet accord modifie les dispositions qui avaient empêché de nombreux États de devenir parties à la Convention. L'entrée en vigueur attendue depuis longtemps de la Convention est donc d'une importance extrême, car elle donnera un nouvel élan à nos efforts pour réduire les atteintes à notre sécurité nationale et l'utilisation abusive de nos ressources.

S'il est vrai que la santé économique et sociale du monde continue de poser des défis à l'Organisation, nous avons récemment connu certains succès politiques. Ces succès comprennent, bien sûr, l'accord de paix signé entre Israël et l'Organisation de libération de la Palestine en septembre de l'année dernière, qui a conduit à l'autonomie du peuple palestinien dans la bande de Gaza et à Jéricho, ainsi que la signature de la Déclaration de Washington entre Israël et la Jordanie en juillet dernier. Nous saluons également et encourageons le dialogue en cours entre Israël et la Syrie.

Malgré ces succès, le maintien de la paix occupe toujours une place importante dans nos activités. Cependant, nous devons veiller à ce que les opérations de maintien de la paix ne soient pas menées au détriment d'autres activités tout aussi importantes, telles que les programmes de développement de l'ONU. Après tout, le développement est le préalable de la paix.

Pour de petits pays aux ressources limitées, comme les Bahamas, c'est le renforcement de leur capacité nationale qui justifie, dans une large mesure, leur participation aux organisations internationales. Il incombe donc à l'Organisation des Nations Unies de faciliter les efforts des petits pays afin d'aboutir à des solutions justes et équitables qui permettent de réconcilier les divergences avec la société internationale des États, notamment avec des géants politiques et économiques.

C'est dans cette optique que les Bahamas appuient les efforts de la République de Chine en vue de demander instamment à l'Organisation d'examiner les avantages pouvant découler de la création d'un comité spécial chargé d'analyser en détail les incidences actuelles — de même que ses futures ramifications — de l'exclusion de la République de Chine, représentant 21 millions de personnes, qui souhaite adhérer à l'ONU et à ses institutions affiliées pour apporter sa contribution et retirer les bénéfices découlant de cette adhésion. Notre Organisation doit refléter l'universalité et montrer son impartialité lorsqu'elle met sur pied des accords internationaux visant les engagements de principe, l'accès à ses ressources et les champs d'action.

Les Bahamas se félicitent du rapport du Groupe de travail à composition non limitée chargé d'examiner la question de la représentation équitable au Conseil de sécurité. Les travaux du Groupe ont jusqu'à présent été positifs et constructifs, et nous sommes certains que l'élan acquis durant les discussions sera maintenu.

Le rapport du Conseil de sécurité revêt une importance particulière pour tous les États Membres. Ses conclusions intéressent directement chaque Membre, et c'est pourquoi il est essentiel que le Conseil soit vu comme reflétant aussi fidèlement que possible les voeux de toute la communauté internationale. En conséquence, il est impératif que la composition d'un nouveau Conseil de sécurité reflète, de façon appropriée, les diversité régionale et, partant, renforce la légitimité des activités de cet important organe des Nations Unies.

Aux Bahamas, nous nous réjouissons à la perspective de commémorer le cinquantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies. La période préparatoire de l'événement est un moment propice pour réfléchir aux buts et objectifs qui ont déjà été fixés par l'Organisation, et dont certains l'ont été depuis déjà de nombreuses années. Atteindre la cinquantaine est pour l'Organisation l'occasion de regagner la confiance des peuples. Il faudra un travail ardu et de la détermination pour obtenir les résultats souhaités afin qu'au cours des 50 prochaines années, l'ONU soit reconnue dans toutes les sociétés et à tous les niveaux de ces sociétés comme le véritable dirigeant de la lutte en faveur de la dignité de l'homme.

Pour reprendre les paroles du grand Johann Wolfgang von Goethe :

«Nous ne pourrons être moissonneurs Et recueillir des épis dorés et mûrs Si nous ne sommes avant semeurs Et n'irriguons les sillons de pleurs.

Il ne reflète pas seulement notre vision Ce monde mystique qui est le nôtre; Le champ de la vie donnera, selon nos actions : Une récolte d'épines ou de fleurs.»

Le Président : J'invite maintenant le Ministre des affaires étrangères du Tchad, S. E. M. Ahmat Abderaman Haggar, à prendre la parole.

M. Haggar (Tchad): Monsieur le Président, permettez-moi de vous exprimer, au nom du peuple et du Gouvernement tchadiens, mes chaleureuses félicitations pour votre élection unanime à la présidence de l'Assemblée générale à sa quarante-neuvième session. Il s'agit d'un vibrant hommage à votre pays, dont l'attachement à la paix et au dialogue est connu de tous, et, par-delà la Côte d'Ivoire, c'est toute l'Afrique qui est ainsi honorée.

Nous saisissons cette occasion pour saluer la mémoire de feu le Président Houphouët-Boigny, dont les qualités d'homme d'État ont dépassé les frontières de notre continent.

Qu'il me soit également permis d'adresser mes vifs remerciements à votre prédécesseur, l'Ambassadeur Samuel Rudolph Insanally, du Guyana, pour le tact avec lequel il a dirigé les travaux de notre précédente session.

Je voudrais, enfin, exprimer notre profonde gratitude au Secrétaire général, S. E. M. Boutros Boutros-Ghali, pour le dévouement qu'il a mis au service de la paix et de la sécurité internationale avec l'Agenda pour la paix, complété aujourd'hui par l'Agenda pour le développement.

Nous nous félicitons de la présence, à nouveau dans cette salle, de l'Afrique du Sud, une Afrique du Sud désormais débarrassée de l'apartheid. Nous lui souhaitons la bienvenue et formulons des voeux de réussite au Président Nelson Mandela, dont la ténacité mérite d'être une fois de plus saluée.

La situation internationale depuis la fin de la guerre froide nous présente un tableau mitigé, fait d'espérance et d'incertitudes. L'évolution du processus de paix au MoyenOrient est un pas important vers le règlement global, juste et durable d'une crise qui n'a que trop duré. C'est ici le lieu de rendre un hommage appuyé aux dirigeants israéliens et palestiniens, qui, par leur clairvoyance et leur sens de l'histoire, ont franchi cette étape décisive. Nous osons espérer que les peuples de cette région, qui ont tant besoin de paix, bénéficieront de tout le soutien de la communauté internationale.

Nous nous félicitons également des efforts en cours en vue de la restauration de la démocratie en Haïti. De même, mon pays suit avec intérêt le processus enclenché au Mozambique et souhaite que les élections des 27 et 28 octobre prochain ouvrent la voie à une nouvelle ère de paix et de prospérité.

Cependant, des horizons sombres demeurent. Comment ne pas s'insurger contre ce qui se déroule, quotidiennement, de la Bosnie-Herzégovine au Rwanda, du Libéria, en Afghanistan, ou encore en Somalie? Le Tchad, qui a connu trois décennies de conflits, est solidaire de la douloureuse expérience vécue par les peuples de ces pays et condamne ces pratiques d'un autre âge fondées sur des critères ethniques, raciaux et religieux.

C'est d'ailleurs une des raisons qui a conduit mon gouvernement à apporter sa modeste contribution, d'abord par sa présence militaire avec la force française Turquoise, puis au sein de la deuxième Mission d'assistance des Nations Unies au Rwanda.

Mon pays exhorte les Nations Unies à poursuivre sans relâche et avec conviction leurs efforts de paix et demande aux parties à un conflit de privilégier les vertus du dialogue. À cet égard, nous nous félicitons de l'évolution des pourparlers en cours pour l'établissement d'une paix définitive en Angola. Dans le même ordre d'idées, nous appelons à une solution rapide de la question de l'embargo qui frappe le peuple libyen, et cela, conformément aux résolutions de l'Organisation de l'unité africaine et de l'Organisation de la Conférence islamique.

La multiplication des conflits armés en Afrique nous interpelle. C'est pourquoi mon pays lance un appel pressant à la communauté internationale pour qu'elle apporte tout son soutien au mécanisme pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits créé par l'Organisation de l'unité africaine.

Les conflits, de quelque nature qu'ils soient, constituent toujours une catastrophe pour la race humaine. Aussi, pour épargner aux générations actuelles et futures le danger de l'holocauste nucléaire, mon pays appuie les principes de la reconduction indéfinie du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires.

Les armes classiques, pour leur part, constituent une source d'inquiétude permanente pour le Tchad. C'est pourquoi nous appuyons les objectifs visés par la résolution 48/75 E de l'Assemblée générale. Nous nous félicitons de l'initiative du Président Alpha Omar Konaré, du Mali, tendant à freiner la prolifération de ces armes dans notre région.

Le développement économique est un sujet de préoccupation constante de la communauté internationale. C'est pourquoi les différentes initiatives et réflexions à ce sujet ainsi que les analyses pertinentes de l'Agenda pour le développement méritent d'être examinées favorablement à la présente session. En effet, l'aggravation de la crise économique, caractérisée par un endettement chronique et la dépréciation des cours des matières premières dans les pays en développement en général, et en Afrique en particulier, a contribué à entamer le faible tissu social et menace la stabilité des États, ce qui explique la généralisation de phénomènes tels que la délinquance juvénile, le trafic des stupéfiants et la criminalité organisée.

Néanmoins, c'est le lieu ici de saluer la tenue du Sommet mondial pour le développement social qui aura lieu à Copenhague en 1995, et la convocation à Beijing, également en 1995, de la Conférence sur les femmes. Ce sera l'occasion pour la communauté internationale de réfléchir sur les défis de notre temps et d'améliorer le sort de millions d'êtres humains.

S'agissant du Tchad, le processus démocratique engagé depuis l'avènement du Mouvement patriotique du salut se poursuit à la satisfaction de tous, grâce à la sagesse de son Président, S. E. le colonel Idriss Déby, qui a respecté l'esprit et la lettre de sa déclaration historique du 4 décembre 1990 en vue de l'établissement d'un État de droit.

La Conférence nationale souveraine organisée à cet effet dans la transparence avec la participation de Tchadiens de toutes les couches sociales et de toutes les sensibilités politiques, en présence d'observateurs étrangers, a adopté une stratégie cohérente et globale, traduisant ainsi le consensus général pour le règlement de tous nos problèmes, et en particulier la création d'un État de droit. À cette fin, un cahier des charges a été élaboré et les institutions de transition mises en place.

Lors de notre dernière session, la délégation tchadienne avait déjà fait état des progrès réalisés dans la voie de la démocratisation. Je suis heureux de vous dire aujourd'hui, du haut de cette tribune, que la transition au Tchad se poursuit normalement grâce à la collaboration des trois organes, à savoir la Présidence de la République, la Primature et le Conseil supérieur de la transition.

Aussi, afin de respecter les échéances, le cahier des charges a été ramené à des proportions plus réalistes, soustendues entre autres par les priorités suivantes : l'élaboration d'une constitution et des textes devant régir les prochaines consultations électorales; la mise sur pied d'un comité national de réconciliation composé des représentants du gouvernement, du parlement provisoire, des partis politiques et de la société civile. Ce comité est déjà parvenu à des résultats en signant des accords avec un certain nombre d'organisations, notamment celui dit de Bangui II. Il nous est agréable d'exprimer notre gratitude à S. E. Félix Patassé, Président de la République centrafricaine, pour le rôle déterminant qu'il a joué au cours des négociations. Dans le même temps, le Comité national de réconciliation poursuit ses contacts avec les autres groupes politico-militaires. Le Gouvernement tchadien demeure confiant quant à l'instauration d'une paix définitive dans notre pays.

La restructuration de l'armée nationale : des progrès notables ont été réalisés dans ce domaine, mais il reste beaucoup à faire en raison de la complexité du problème que soulève la démobilisation de ces éléments et leur réinsertion dans la vie civile. Nous réitérons une fois de plus notre appel à la communauté internationale afin qu'elle nous aide à réaliser ce programme essentiel pour une paix durable au Tchad.

La conclusion d'un pacte social entre le gouvernement et les centrales syndicales; la signature de ce pacte intervenue le 1er juillet 1994 a ramené la quiétude sur le plan social et explique les progrès importants réalisés dans l'application des dispositions du cahier des charges de la transition.

Des progrès non moins importants ont été également faits dans d'autres domaines. Je veux parler des libertés et des droits de l'homme. Nous avons assisté, depuis bientôt quatre ans, à l'éclosion sans précédent de plusieurs journaux indépendants, à la formation de nombreux partis politiques, dont 49 légalisés à ce jour, à la création de centrales syndicales et d'associations de défense des droits de l'homme.

La récente mise en place du Haut Conseil de la communication constitue un gage supplémentaire pour la liberté d'expression, d'opinion et d'information.

En ce qui concerne les droits de l'homme, mon pays, qui a connu une des dictatures les plus cruelles et les plus aberrantes, attache une importance capitale à la promotion et à la défense de ces droits. La ratification des différents textes internationaux et récemment encore de la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels inhumains ou dégradants, la mise en place de la Commission nationale des droits de l'homme et l'agrément donné par mon gouvernement pour la venue au Tchad d'un expert indépendant de la Commission des droits de l'homme des Nations Unies, témoignent, s'il en est besoin, de cette volonté.

Ceci étant, le Gouvernement de la République du Tchad s'étonne que certains organes de presse, certaines associations et organisations de défense des droits de l'homme, manipulés par ceux qui luttent pour le pouvoir, se soient lancés dans une campagne tendant à induire en erreur l'opinion internationale en diffusant des informations erronées sur le Tchad.

Je voudrais attirer l'attention sur la situation particulière de mon pays où prolifèrent de nombreux groupuscules politico-militaires, équipés d'armes de guerre, conséquence d'un long conflit. Les exactions menées par des groupes armés incontrôlés ne peuvent et ne doivent pas non plus être attribuées à une volonté délibérée du gouvernement de violer les droits de l'homme. Je saisis donc la présente occasion pour inviter tous les pays, organisations gouvernementales et non gouvernementales s'intéressant au Tchad et au sort du peuple tchadien, de venir dans mon pays, afin de se rendre compte des faits.

D'ailleurs des élections libres et démocratiques seront organisées au début de l'année prochaine, conformément au calendrier établi par le cahier des charges. Le 7 octobre 1994, S. E. le colonel Idriss Déby, chef de l'État, a une fois de plus réaffirmé sa volonté de respecter les échéances électorales afin de donner au pays des institutions définitives, fiables, pouvant garantir, entre autres, les droits de tous les citoyens. Dans cette perspective, nous demandons à nos partenaires traditionnels d'aider le Gouvernement du Tchad à mener à terme cette délicate mission qui exige beaucoup de moyens.

Je voudrais, à présent, aborder la question du différend frontalier qui a opposé mon pays à la Jamahiriya arabe libyenne. Le 3 février dernier, la Cour internationale de Justice, par un arrêt, a mis fin à un conflit vieux de plus de 20 ans. Un accord sur les modalités pratiques de l'application de cet arrêt a été signé le 4 avril 1994 à Syrte. Conformément à cet accord, le retrait des troupes libyennes de la région d'Aouzou s'est effectué selon le calendrier établi, sous la supervision des observateurs des Nations Unies. Désormais, il ne reste plus qu'à matérialiser la frontière ainsi définie entre les deux pays. C'est l'occasion pour moi de réitérer mes sincères remerciements à tous ceux qui ont contribué de près ou de loin à la résolution pacifique de ce différend et notre gratitude à l'Organisation des Nations Unies. Cette issue heureuse, qui traduit la prééminence de la négociation sur la confrontation, est aussi un motif d'espoir en matière de prévention et de résolution des conflits.

Dans le cadre de la réhabilitation de la région d'Aouzou et de la réinsertion de la population locale, le Tchad a déjà mis sur pied un comité technique chargé d'étudier les différents aspects du redressement, notamment la remise en état des infrastructures, la relance de la culture dans les oasis, et la restauration des systèmes éducatif et sanitaire. Il conviendra, en outre, de créer un environnement propice à toutes ces actions en procédant au déminage et à la désinfection des puits empoisonnés lors de l'occupation. Mon pays lance un appel à toute la communauté internationale en vue de l'aider à réaliser ce programme.

Le Tchad, tout comme beaucoup d'autres pays du continent africain, fait face à une crise économique et financière sans précédent. Aux difficultés déjà existantes est venue s'ajouter la dévaluation du franc CFA qui a annihilé tous les efforts jusqu'ici entrepris par le Gouvernement de la République du Tchad dans le cadre de l'ajustement structurel. Mon pays déplore que les mesures d'accompagnement faisant suite à la dévaluation n'aient pas été entièrement honorées. Nous demandons de manière pressante à certains de nos partenaires de respecter les termes de leurs engagements.

Pays à moitié désertique et subissant une dégradation effrénée de son environnement du fait du manque de ressources énergétiques, le Tchad se félicite de la signature, le 17 juin dernier à Paris, de la Convention internationale sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique. Nous osons espérer que les dispositions de cette convention ne resteront pas lettre morte.

Si, dans le Sahel, les pluies sont accueillies avec enthousiasme, la pluviosité particulièrement abondante cette année a entraîné des inondations dans maintes régions de mon pays, provoquant d'importants dégâts aux cultures et laissant de nombreuses familles sans abri. Dans le même temps, une épidémie de choléra s'est déclarée dans certaines villes du Tchad.

Nous nous concertons avec nos différents partenaires, les institutions du système des Nations Unies, les organisations gouvernementales et non gouvernementales, pour faire face à ces situations, suite aux appels lancés respectivement par les Ministres de l'agriculture et de la santé.

Notre Organisation fêtera l'année prochaine le cinquantième anniversaire de sa création. Pour répondre aux nombreuses sollicitations dont elle est l'objet, il est indispensable de l'adapter aux mutations actuelles. Aussi mon pays souscrit-il à la position africaine commune sur la restructuration et la revitalisation des Nations Unies dans les domaines social, économique et dans les domaines connexes.

S'agissant particulièrement du Conseil de sécurité, je tiens à rappeler que le Ministre des affaires étrangères de la République du Tchad déclarait du haut de cette tribune, le 8 octobre 1976, que

«Le Conseil de sécurité, dont le principal rôle est de veiller au maintien de la paix et de la sécurité internationales, doit refléter la physionomie géographique de la communauté internationale.» (Documents officiels de l'Assemblée générale, trente et unième session, séances plénières, 23e séance, p. 12/15)

À la lumière de ces réflexions en cours sur cette question, nous réitérons cette position, car il s'agit d'une exigence de notre temps.

Je ne saurais terminer sans formuler le voeu que les travaux de la présente session apportent des réponses positives à nos préoccupations légitimes.

Le Président : L'orateur suivant est le Ministre d'État chargé des affaires extérieures et de la coopération de la Guinée équatoriale. Je lui donne la parole.

M. Oyono Ndong Mifumu (Guinée équatoriale) (interprétation de l'espagnol): Monsieur le Président, je trahirais les sentiments de la délégation de la République de Guinée équatoriale si je ne m'associais d'emblée à ceux qui m'ont précédé pour vous saluer et vous féliciter de votre élection bien méritée à la présidence de la présente Assemblée générale. Je vous souhaite le plus grand succès et vous assure de l'entière coopération de ma délégation. Je

vous prie de transmettre mes félicitations également à tous les autres membres du Bureau, dont les travaux ne sont pas toujours appréciés à leur juste valeur.

Nous félicitons aussi l'Ambassadeur Samuel Insanally, du Guyana, pour la façon dont il a présidé la dernière Assemblée générale. Je tiens en outre à remercier spécialement S. E. M. Boutros Boutros-Ghali, notre éminent Secrétaire général, pour son grand dévouement à la recherche de solutions viables aux problèmes et aux difficultés que l'humanité affronte aujourd'hui.

Cette quarante-neuvième session de l'Assemblée générale se déroule au moment où la communauté internationale manifeste son inquiétude face au sombre tableau que nous offre le monde et, plus que jamais, réclame anxieusement son droit de sauvegarder la paix et la stabilité sociopolitique et économique du monde. Cette session de l'Assemblée générale ne devrait donc pas décevoir ces aspirations irrépressibles de la communauté humaine qui, pour mille raisons et motifs valables, continue de considérer les Nations Unies comme l'espoir de l'humanité.

Il n'est ni logique ni concevable pour les peuples de notre planète que, après la chute des frontières idéologiques qui délimitaient le monde bipolaire, ce monde se retrouve face à de nouveaux fardeaux et de nouvelles contradictions. Mon pays est profondément préoccupé par l'effet négatif de l'escalade de la violence que connaissent aujourd'hui diverses régions du monde. En un temps record, nous avons été témoins de tensions et de conflits variés qui annulent tant d'années d'efforts des Nations Unies. La panique et l'incertitude prévalent partout face à l'intolérance et à l'arbitraire qui, effectivement, menacent la paix mondiale. Néanmoins, il semble que nous cherchions tous à jouer à cache-cache comme si nous ignorions les causes qui provoquent une telle instabilité. Pour la République de Guinée équatoriale, ces causes, en fait, sont interdépendantes : la pauvreté, l'inégalité dans les relations entre États, le chômage, l'ignorance et l'intolérance politique et religieuse.

Au cours de sa quarante-neuvième session, l'Assemblée générale doit donc se livrer à une profonde réflexion afin de trouver une solution globale à ces dénominateurs communs de tous nos pays. La République de Guinée équatoriale souhaite donc réaffirmer ici, du haut de cette tribune, la confiance qu'elle a placée dans les Nations Unies et sa conviction selon laquelle notre Organisation offre le seul cadre qui permette de résoudre les problèmes difficiles, délicats et complexes auxquels fait face la communauté internationale.

Devant un tableau aussi sombre, mon pays, la République de Guinée équatoriale, déploie ses efforts pour préserver la paix à l'intérieur du pays ainsi que la stabilité politique, et pour maintenir une stricte politique de bon voisinage et de coopération avec les autres pays d'Afrique centrale. Dans cet ordre d'idées, sur le plan interne nous avons consolidé les structures sociopolitiques pour permettre le fonctionnement d'un système démocratique intégral qui garantisse les libertés individuelles et collectives des citoyens. En effet, depuis 1991, le Gouvernement a entrepris une transition aux termes des dispositions constitutionnelles en vigueur et a commencé à créer l'environnement politique propice à garantir le pluralisme des options politiques et le multipartisme. Diverses dispositions juridiques réglementent aujourd'hui l'exercice de la démocratie pluraliste dans mon pays, parmi lesquelles il convient de mentionner la loi relative aux partis politiques, la loi sur la liberté d'association et la liberté d'expression, la loi syndicale, la loi sur la liberté de la presse et des écrits, la loi sur la liberté de culte, la loi sur les pétitions et les plaintes et les autres lois qui régissent l'exercice des activités électorales.

C'est pourquoi la Guinée équatoriale est aujourd'hui un pays démocratique et indépendant où règnent la paix et la stabilité. Avec 400 000 habitants seulement, nous avons aujourd'hui 14 organisations politiques qui mènent en toute liberté leurs activités dans une démocratie intégrale et qui représente l'expression pluraliste de notre peuple. Cependant, guidés par des intérêts inavouables, n'ont pas manqué ceux qui ont tenté et continuent de tenter de briser la volonté de certains acteurs politiques de notre processus démocratique. D'où la campagne de désinformation qui est menée à propos de mon pays.

Je tiens à insister sur ce point étant donné que mon pays a fait l'objet d'une campagne internationale systématique de désinformation par l'intermédiaire de certains médias très bien placés. C'est ainsi que l'on projette une image négative de mon pays, au mépris total des efforts faits depuis 1979 par S. E. M. Obiang Nguema Mbasogo, Président de la République de Guinée équatoriale, pour rétablir la respectabilité et l'honneur de mon pays après les 11 longues années de dictature sanglante de Macías Nguema, dont personne n'est venu nous aider à nous débarrasser. En ce qui concerne cette campagne de désinformation, je rappellerai le dicton : «La vérité est unique et le mensonge multiple». Tout dépend du prisme que l'on utilise. Certains, pour des intérêts inavouables, préfèrent continuer de regarder au travers d'un prisme obscur, mais nous demandons à la communauté internationale d'évaluer nos actions de manière neutre et objective, sans se laisser influencer par des tiers, et d'utiliser un prisme clair qui lui permettra de voir la réalité.

J'espère que personne ne m'interprétera mal ici, car nous ne sommes pas opposés à ce que la communauté internationale contribue aux efforts du peuple et du Gouvernement de Guinée équatoriale pour parvenir à la démocratie et promouvoir le respect des droits et des libertés de l'homme. Toutefois, nous ne pensons pas que l'on puisse atteindre de tels objectifs en encourageant et instiguant le désordre, l'anarchie et la désobéissance civile dans les pays en développement.

Nous constatons que certains pays recourent maintenant au respect des droits de l'homme et à la démocratie sur lesquels insiste la communauté internationale pour masquer des activités visant à subjuguer les peuples en développement comme la Guinée équatoriale. Nous voudrions toutefois souligner qu'au cours de cette année, certains donateurs, comme la France et l'Espagne, ainsi que le Programme des Nations Unies pour le développement, ont apporté une contribution positive à notre processus démocratique en fournissant un appui moral, technique et économique aux efforts que nous déployons pour consolider la démocratie. Ils ont fait un excellent travail.

Nous estimons que l'escalade des tensions internes dans nombre de pays africains aujourd'hui a une cause commune : l'intolérance politique, alimentée et encouragée par certaines ingérences étrangères dans les affaires intérieures de chaque pays. Cependant, selon le dicton, «L'oeil du maître engraisse le cheval»; en d'autres mots, bien qu'elles soient évaluées ou déformées de l'extérieur, les réalités des pays de ces régions existent indépendamment des interprétations qui en sont faites.

En Guinée équatoriale, nous croyons que le développement et la démocratie ne peuvent être encouragés que dans un climat de paix. Nous estimons donc que les Nations Unies devraient mettre l'accent sur des mesures préventives plutôt que sur le rétablissement de la paix ou l'interposition entre factions. Des mesures comme l'envoi de missions d'évaluation ou d'enquête dans certains pays peuvent se révéler plus efficaces pour éviter des conflits comme ceux que connaissent présentement les pays frères et amis de l'Angola, du Rwanda, du Libéria, de la Somalie, de l'ex-Yougoslavie, entre autres. Les interventions a posteriori ont démontré les limites de leur efficacité.

Certaines missions et opérations de maintien de la paix dans certaines régions de conflit ont également fait l'objet d'un changement qualitatif. Il est donc urgent de réorienter les mécanismes de fonctionnement de l'Organisation et de les adapter aux changements survenus dans le monde.

Selon nous, dans un monde de plus en plus complexe et disposant de ressources limitées, les relations internationales doivent être complémentaires. Pour ce faire, le rôle des Nations Unies est plus que déterminant. Mais il ne sert à rien que certains prétendent monopoliser la solution des problèmes du monde sans la participation de tous. Comme un orateur qui m'a précédé dans le débat général l'a fait remarquer, il ne peut y avoir de paix ni de justice si les relations internationales sont marquées par la discrimination.

Mon pays espère que la nouvelle scène mondiale commande la mise en oeuvre de procédures de franche coopération internationale avec les pays qui en ont le plus besoin : ceux qui luttent non seulement pour préserver leur qualité de vie mais également pour survivre. La misère et le triste sort que connaissent certains pays de la terre requièrent des mesures extérieures pour y remédier.

Les efforts déployés par les Nations Unies dans le domaine du maintien de la paix et de la sécurité internationales contrastent avec les progrès limités réalisés dans le domaine du développement économique et social. L'abîme qui sépare les riches et les pauvres du monde continue de s'élargir. Nous avons besoin de preuves de solidarité des pays industrialisés afin de trouver une solution définitive, selon des conditions mutuellement convenues, au problème de la dette extérieure des pays en développement, dont le poids est un autre obstacle sérieux à leur progrès et à leur développement social.

Il serait très encourageant qu'on parvienne à un accord sur les mécanismes nécessaires pour diminuer l'acuité de ce problème tant économique et financier que socio-économique. On pourrait réenvisager l'idée de convertir la dette extérieure en investissement et en projets reconnus pour avoir un impact social.

La préservation de l'environnement et la lutte contre le trafic illicite des drogues sont des questions qui doivent être examinées. La Déclaration de Stockholm de 1972 a jeté les bases de certains principes universels pour la protection de l'environnement mondial et des efforts sont faits pour contrôler la pollution et combattre la désertification et la déforestation. La réalité actuelle a toutefois appelé à de nouvelles initiatives, qui ont culminé lors de la Conférence de Rio de Janeiro sur l'environnement et le développement. Nous espérons que les résultats de cette conférence profiteront à tous et qu'ils aideront à assurer le développement durable et le bien-être futur de l'humanité.

Je tiens pourtant à souligner l'obligation qu'ont les pays développés et industrialisés, à qui incombe en premier la responsabilité de la détérioration de l'écosystème mondial, à l'égard des pays auxquels on demande aujour-d'hui de faire le sacrifice de limiter leur droit légitime d'utiliser les richesses dont la nature les a dotés. Une compensation appropriée s'impose, en particulier par le financement de projets de remplacement et par la coopération technique.

Toujours dans la limite de ses moyens financiers modestes, la République de Guinée équatoriale reste disposée à prendre des mesures pour améliorer son environnement national et contribuer ainsi à la tâche de préservation de la nature dans le monde entier. Le Gouvernement de Guinée équatoriale porte également une attention constante à la lutte contre la pandémie du sida et, grâce à la prise de conscience manifeste du peuple de la Guinée équatoriale au sujet de la gravité de cette maladie et à l'aide que nous recevons des institutions internationales, nous n'épargnerons aucun effort pour la contrôler efficacement. De cette tribune, nous demandons à la communauté internationale de se joindre à nous dans nos efforts pour accélérer et appuyer les travaux dans ces domaines.

Pour toutes ces raisons, nous espérons que les Nations Unies continueront de bénéficier de l'appui général tous leurs Membres à l'effort déployé pour instaurer un monde meilleur dans les 50 prochaines années.

M. Tshering (Bhoutan) (interprétation de l'anglais): J'ai l'honneur de vous transmettre, Monsieur le Président, et à travers vous, à toutes les délégations ici présentes les plus chaleureuses salutations et les meilleurs souhaits de S. M. Jigme Singye Wangchuck, Roi du Bhoutan, pour la réussite de la quarante-neuvième session de l'Assemblée générale.

Je tiens d'emblée à vous féliciter, Monsieur le Président, de votre élection unanime, qui témoigne de la haute estime que la communauté internationale porte à votre pays et la confiance que cette Assemblée a dans votre leadership personnel. Compte tenu de votre longue association avec les Nations Unies et de la connaissance approfondie que vous en avez, nous sommes convaincus que vous saurez diriger de manière appropriée l'examen du grand nombre de questions importantes que nous sommes sur le point d'aborder au cours de cette session.

J'aimerais également saisir cette occasion pour déclarer officiellement notre profonde reconnaissance et toute notre gratitude à S. E. M. Samuel Insanally pour l'excellente

manière dont il a dirigé les travaux de la dernière session. Les discussions novatrices et énergiques qu'il a animées sur la réforme des Nations Unies, la restructuration du Conseil de sécurité et les audiences sur le développement ont préparé le terrain pour les débats actuels.

Nous rendons hommage à notre Secrétaire général, M. Boutros Boutros-Ghali, pour ses qualités éminentes de leader. Nous apprécions ses efforts inlassables pour donner aux Nations Unies une orientation audacieuse et inédite.

Nous avons eu l'occasion de souhaiter la bienvenue au Président Mandela et d'entendre son allocution historique et éclairée dans cette salle. Nous saluons la fin de l'apartheid et le retour de l'Afrique du Sud dans la famille des nations.

Au Moyen-Orient, le passage de la bande de Gaza et de Jéricho à un Gouvernement palestinien autonome, le retour du Président Yasser Arafat et la signature de la Déclaration de Washington entre la Jordanie et Israël démontrent clairement une aspiration croissante à la paix dans la région. Nous applaudissons les parties pour la décision courageuse qu'elles ont prise de s'engager sur la voie difficile de la paix. Nous espérons que toutes les parties se joindront au processus menant à la paix et à la réconciliation, sur la base des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Nous espérons que la communauté internationale appuiera le peuple palestinien en favorisant le développement économique des régions autonomes.

La situation dans le Golfe justifie un examen approfondi de notre part. La communauté internationale doit s'opposer à toute menace à la souveraineté et à l'intégrité territoriale du Koweït. Nous demandons à toutes les parties de se conformer intégralement aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

Le Prince Sisowath Sirirath (Cambodge), Vice-Président, assume la présidence.

Les problèmes du Rwanda, de la Bosnie-Herzégovine, d'Haïti et de nombreuses autres parties du monde continuent de requérir l'attention urgente et soutenue des Nations Unies. Ces conflits mettent à rude épreuve la capacité de la communauté internationale à faire face aux besoins humanitaires et à résoudre les conflits ainsi que sa volonté d'agir dans ce sens.

Nous nous félicitons de la réduction continue des armes nucléaires et du détournement de celles-ci de leurs objectifs premiers. Nous appuyons la prorogation du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires au-delà de 1995 et la proposition de négociation d'une interdiction totale des essais. Nous prions instamment la République populaire démocratique de Corée de poursuivre sérieusement les négociations et de respecter les accords de garantie de l'Agence internationale de l'énergie atomique, évitant ainsi de faire l'objet de suspicion.

Ma délégation appuie la proposition de réduction et d'élimination des mines antipersonnel. La fabrication, le commerce et le déploiement de ces armes insensées, qui sèment aveuglément la mort et la mutilation, sont à bannir. Nous prions instamment toutes les parties de coopérer au Registre des armes classiques des Nations Unies. L'opération devrait être suffisamment large pour inclure non seulement le commerce mais la fabrication et le stockage. Le commerce des armes doit cesser d'être une occasion de profit pour quelque État que ce soit.

Cela fait plusieurs années que nous parlons de restructuration des Nations Unies. Les discussions se poursuivent mais, jusqu'à présent, il n'y a guère eu de réforme de fond. À notre humble avis, la réforme des Nations Unies doit refléter la façon de voir et les attentes de tous les Membres. Pour nombre d'États Membres parmi les plus importants, l'Organisation est une tribune d'où ils peuvent projeter et promouvoir leur politique nationale. Mais, pour les pays en développement — en particulier les petits États Membres —, les Nations Unies sont la garantie de leur indépendance et de leur souveraineté et leur donnent l'occasion de participer au dialogue international. L'Organisation fournit également les données intellectuelles et matérielles nécessaires au développement économique et social de nombreux pays en développement.

Il est évident que l'Assemblée générale — seule instance où tous les Membres des Nations Unies sont représentés — doit être au centre de notre attention. Les relations entre l'Assemblée générale et les autres organes des Nations Unies doivent être examinées et placées dans une juste perspective. L'Assemblée générale elle-même doit être en mesure d'apprécier et de comprendre les travaux des institutions spécialisées et des autres organes des Nations Unies et de fournir des directives. Elle doit également s'organiser de façon à s'acquitter plus efficacement de sa tâche. Les résolutions courantes ou symboliques doivent être traitées avec efficacité pour permettre à l'Assemblée de se concentrer sur les problèmes nouveaux et plus importants.

Les rapports entre l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité sont particulièrement étranges. On pense souvent, à tort, que ces deux organes fonctionnent comme le législatif et l'exécutif d'un gouvernement. Ce mythe a été perpétué par des décennies de paralysie du Conseil de sécurité et l'importance artificiellement acquise par l'Assemblée générale avec l'adoption de résolutions inefficaces mais hautement symboliques. En réalité un seul organe fait autorité aux Nations Unies — le Conseil de sécurité. Les décisions du Conseil sont contraignantes pour tous les Membres. Elles sont sanctionnées par le droit international. Il est formellement défendu à l'Assemblée de s'ingérer dans les travaux du Conseil, à moins qu'on le lui demande.

Les raisons d'une réforme du Conseil de sécurité crèvent les yeux. Le Conseil doit être élargi afin de refléter les nouvelles réalités des relations internationales et d'être plus représentatif. Il importe également de corriger les profondes lacunes structurelles du Conseil et de l'obliger à rendre compte davantage de ses actes.

La situation financière des Nations Unies reste un motif de préoccupation. L'augmentation soudaine et considérable des dépenses entraînées par les opérations de maintien de la paix — lesquelles sont maintenant trois fois supérieures aux dépenses consacrées au développement — est devenue difficile à supporter. Des contributions d'un montant considérable sont versées avec retard. Nous ne sommes pas opposés aux opérations de maintien de la paix, mais il est clair que les finances des Nations Unies doivent être assainies. Les dépenses financières reflètent la direction et les priorités des Nations Unies et l'engagement de leurs Membres.

Dans son rapport intitulé «Agenda pour le développement», le Secrétaire général déclare :

«Le développement est un droit fondamental de l'être humain. Il ne saurait y avoir de paix sans développement.» (A/48/935, par. 3)

En peu de mots cette déclaration fournit les meilleures raisons pour un engagement renouvelé en faveur du développement dans cette période d'après guerre froide. Comme la paix, le développement n'est pas une question nouvelle pour les Nations Unies; il y a des décennies que l'ONU et ses institutions sont engagées dans le développement international; ce qui est alarmant aujourd'hui c'est que l'écart entre les conditions de vie entre pays développés et celles des pays en développement — les riches et les pauvres — s'accroît. Cette préoccupation ne tient pas au fait que les nantis s'enrichissent de plus en plus mais que les pauvres sont dans une situation de plus en plus difficile. Ce n'est plus simplement à la pauvreté mais au dénuement total d'un cinquième de la population mondiale qu'il faut s'attaquer.

La pauvreté mine l'esprit de l'homme. Elle remplace l'espoir par le désespoir, la créativité par l'ennui, l'admiration par l'envie, la compassion par l'indifférence. La pauvreté affaiblit le corps, le rendant vulnérable à la maladie. La pauvreté obscurcit l'esprit et fait qu'il est difficile pour les gens de comprendre les raisons de leur dénuement, provoquant du même coup leur rancoeur à l'égard de ceux qu'ils considèrent comme la cause de leur misère. Ce qui est malheureux, c'est qu'à notre époque, vu les progrès réalisés par l'humanité en matière de science et de technique, de commerce et d'industrie, et de pensée civile et sociale, la pauvreté puisse encore exister.

Des efforts considérables ont été faits pour placer dans leur juste perspective les principales questions de développement de notre époque. Le Sommet mondial pour les enfants, la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, la huitième Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED VIII), la Conférence mondiale sur les droits de l'homme et la Conférence internationale sur la population et le développement qui vient de se terminer ont non seulement fait apparaître une remarquable convergence de vues mais ont également engendré la volonté de venir à bout des préoccupations globales dans les régions respectives des participants. Nul doute que la communauté internationale abordera avec la même détermination le Sommet mondial pour le développement social et la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, qui doivent se tenir en 1995.

Nous nous sommes tous engagés à accepter les conclusions des grandes conférences, y compris les différents programmes d'action et les objectifs prescrits. Tous les pays travaillent d'arrache-pied pour traduire ces engagements en actes, mais les ressources disponibles sont insuffisantes pour permettre une intervention efficace et durable. Il est très préoccupant, en fait, que les ressources mises à la disposition du développement diminuent.

L'avenir du développement global repose incontestablement sur la fourniture de ressources supplémentaires — ressources supplémentaires sous forme d'une aide publique accrue au développement au profit des programmes multilatéraux et bilatéraux; ressources supplémentaires résultant de l'investissement étranger direct et le commerce; et ressources supplémentaires internes provenant de la création de marchés financiers et de l'élargissement de l'assiette de l'impôt.

S'il semble qu'il existe plusieurs moyens d'accroître le transfert de ressources, la plupart des pays les moins avancés en ont en fait très peu bénéficié. Les opérations bancaires et les investissements internationaux sont très sélectifs et, par nature n'attirent pas les pays les moins avancés, dont beaucoup sont dotés d'une faible économie et d'une infrastructure insuffisante. La création de marchés financiers internes et l'accroissement des revenus sont entravés par le faible niveau de l'épargne et l'apport limité de capitaux dans l'économie. La capacité des pays les moins avancés à être compétitifs en matière de commerce international est également limitée. À l'évidence, sans un accroissement de l'aide publique au développement, de nombreux pays parmi les moins avancés prendront encore plus de retard, alors qu'ils sont déjà dans une situation précaire.

Il est paradoxal que les ressources consacrées au développement international diminuent alors que les institutions des Nations Unies se lancent dans une grande opération d'allégement de la pauvreté et de développement humain durable. Nous demandons instamment à la communauté des pays donateurs de continuer à appuyer les institutions de financement des Nations Unies. Bien que la tendance à la coopération bilatérale soit compréhensible, cette communauté devrait tirer parti des avantages que procure le fait de travailler par le biais des institutions des Nations Unies, étant donné leur longue expérience et les résultats louables enregistrés dans de nombreux domaines. Ces institutions doivent regagner la confiance de cette communauté grâce à une plus grande efficacité et à une meilleure coordination.

Le crédit est une contribution essentielle à tout effort majeur de développement. Le fardeau écrasant de la dette de nombreux pays en développement et la façon dont les besoins en crédits seront satisfaits doivent être clairement examinés dans notre dialogue sur le développement. Nos discussions doivent inclure le rôle des institutions de Bretton Woods, qui doivent être amenées à travailler en harmonie avec les efforts des institutions des Nations Unies.

Le Bhoutan a depuis longtemps reconnu que le développement doit passer par la participation et doit être écologiquement durable. À cette fin, le Bhoutan s'est engagé à maintenir 60 % de son territoire couvert de forêts, dont 20 % en tant que parcs nationaux. Toutes les activités de développement ont été mises en place dans ce cadre. Nous avons eu la bonne fortune de recevoir l'assistance généreuse, entre autres, de l'Inde, de la Suisse, du Japon, du Danemark, des Pays-Bas, de l'Autriche, de la Norvège, du Koweït, de l'Allemagne, de l'Australie et du Royaume-Uni. Nous avons également reçu un appui considérable du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), du Fonds des Nations Unies pour la population

(FNUAP), du Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU), du Fonds international de développement agricole (FIDA), du Programme alimentaire mondial (PAM), du Programme des Volontaires des Nations Unies, de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), de la Banque mondiale et de la Banque asiatique. Nous n'avons jamais considéré que l'engagement d'aucun partenaire à notre développement nous était acquis et nous saisissons cette occasion pour leur manifester à tous la sincère gratitude du peuple et du Gouvernement bhoutanais.

Le cinquantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies est une occasion de célébrer. L'ONU a réalisé de nombreux accomplissements dont nous pouvons à juste titre nous enorgueillir. Pourtant, c'est aussi un moment de réflexion et d'auto-évaluation. Le succès des 50 prochaines années de l'ONU dépendra en grande partie de notre capacité de relever les défis du développement humain global.

Le Président : Nous venons d'entendre le dernier orateur inscrit dans le débat général à la présente séance.

Plusieurs représentants ont demandé à exercer leur droit de réponse. Puis-je rappeler aux Membres que, conformément à la décision 34/401 de l'Assemblée générale, les déclarations dans l'exercice du droit de réponse sont limitées à 10 minutes pour la première intervention et à cinq minutes pour la seconde intervention, et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

M. Cárdenas (Argentine) (interprétation de l'espagnol): Dans l'exercice de son droit de réponse, ma délégation aimerait apporter respectueusement les éclaircissements suivants à propos de la partie pertinente de l'intervention prononcée par le Ministre des relations extérieures de la République du Paraguay, M. Luis María Ramírez Boettner, au cours du débat général, le 4 octobre.

Dans son intervention, le Ministre des relations extérieures de la République du Paraguay a déclaré :

«À ce sujet, le Paraguay tient à exprimer sa profonde inquiétude eu égard à la situation du fleuve Pilcomayo, qui est un cours d'eau international, puisque sa source est en Bolivie et qu'il marque la frontière entre l'Argentine et le Paraguay.

Nous sommes actuellement confrontés à un grave problème écologique, car ce fleuve international, qui prend sa source dans les montagnes, voit son débit diminuer à la suite de l'accumulation de sédiments. De plus, le Pilcomayo, en raison de travaux entrepris sur le territoire argentin, a vu 70 % de son débit absorbé sur le territoire de notre voisin. Ces installations causent des dommages importants à la région du Chaco paraguayen, en particulier au bétail et à la population.» (A/49/PV.17, p. 22)

L'Argentine est profondément attachée à la politique et à la problématique de l'environnement et du développement durable, au niveau tant national et régional que global.

Vu l'observation faite à propos du fleuve Pilcomayo, je voudrais dire que l'Argentine a entrepris des travaux coûteux, dans le cadre de l'accord intervenu en novembre 1991 entre l'Argentine et le Paraguay pour essayer de mitiger les effets dûs à l'enlisement du fleuve Pilcomayo dans les deux pays. L'Argentine a mené à bien et à temps les travaux qu'elle devait entreprendre sur son territoire conformément aux accords de novembre 1991. Il reste encore à terminer les travaux prévus sur le territoire de la République du Paraguay, et nous pensons par conséquent qu'il ne convient pas de faire porter la responsabilité des dommages subis par le Chaco paraguayen aux travaux qui ont été effectués sur le territoire argentin.

De même, l'Argentine partage l'avis du Ministre selon lequel le règlement du problème que cause ce fleuve Pilcomayo se situe dans le haut bassin. C'est pourquoi nous considérons que la participation de la République bolivienne aux discussions à ce sujet est essentielle.

Enfin, nous voudrions réaffirmer ici notre engagement envers la République paraguayenne, à laquelle nous lient non seulement des liens profonds de fraternité historique, mais aussi un projet d'intégration économique prospère, le Marché commun du Cône Sud (MERCOSUR), et nous espérons pouvoir faire ensemble une analyse commune, profonde et objective des moyens d'assurer le développement durable de notre région.

M. Zacharakis (Grèce) (interprétation de l'anglais): Je ne pense pas qu'il soit vraiment nécessaire d'abuser du temps de l'Assemblée en répondant longuement au représentant de l'Albanie qui, le 7 octobre, a exercé son droit de réponse à ma déclaration du 5 octobre. Tout simplement, alors qu'il suppose qu'il m'a donné une réponse, je dirai qu'il n'a pas en fait répondu aux déclarations, sommations, appels et accusations des organisations internationales, des organisations et des observateurs non gouvernementaux que j'ai cités à profusion dans ma déclaration.

Bien sûr, je ne sais pas si cela provient du fait que le Gouvernement albanais n'a rien à dire, ou si cela traduit, une fois encore, sa mentalité et son attitude bien connues qui consistent à défier et à ignorer la communauté internationale démocratique. Voilà où réside précisément le problème, un problème qui, comme je l'ai déjà souligné, représente non pas un différend bilatéral entre la Grèce et l'Albanie, mais plutôt entre ce dernier gouvernement et la communauté internationale, auquel le Gouvernement de Tirana doit encore donner une réponse factuelle et convaincante concernant le respect des droits fondamentaux de la personne humaine et la mise en oeuvre des instruments internationaux pertinents.

Il convient de noter à cet égard que le représentant albanais nous a donné une assez piètre idée des réalisations actuelles de son pays en les comparant non pas aux normes élevées des sociétés modernes et démocratiques, mais plutôt à celles du régime staliniste dictatorial de la pire espèce qui a été accepté par l'Albanie et qui a régné dans ce pays pendant plus de 40 ans.

Enfin, éviter de répondre à des évaluations négatives spécifiques d'organisations et d'observateurs internationaux est une chose, mais c'en est une autre tout à fait différente que de désinformer l'Assemblée au moyen de déclarations fausses et inexactes, telles que les assurances données par le représentant albanais pour tenter de contredire mes observations, ou son affirmation qu'il n'existait pas de rapport de M. Rjzeplinski concernant le procès des cinq dirigeants de la minorité, et, qu'il n'existait qu'un seul document sur la question, dans le cadre de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE), intitulé «Rapport sur le contrôle du procès à Tirana». La vérité, en fait, est qu'il existe bien un rapport du Professeur Rjzeplinski, intitulé «Rapport de la CSCE/Bureau du Directeur des droits de l'homme sur l'observation du procès à Tirana», en date du 6 septembre, qui a été distribué à la CSCE et qui le sera également à l'ONU.

La séance est levée à 17 h 55.